

# FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE



## "MOBILISATION CONTRE LA TAXE DE MOUILLAGE"

**Mars 2015**

## **REVUE DE PRESSE**



### **Relations Presse :**

Maguelonne Turcat  
magturcat@gmail.com  
06 09 95 58 91





## **FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

### **S O M M A I R E**

#### **TV**

France 2  
France 3 Marseille  
LCM du 09/03/15  
LCM du 17/03/15

#### **Radio**

France Info  
France Inter  
France Bleu Provence du 05/03/15  
France Bleu Provence du 08/05/15

#### **Presse écrite**

La Provence du 3 mars 2015  
La Provence du 15 mars 2015  
La Marseillaise du 4 mars 2015  
La Marseillaise du 15 mars 2015  
Metronews  
Voile et Tourisme

#### **Sites Internet**

[francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr)  
[metronews.fr](http://metronews.fr)  
[lamarseillaise.fr](http://lamarseillaise.fr)  
[actunautique.com](http://actunautique.com)  
[gomet.fr](http://gomet.fr)

#### **Documentation diverse**

Communiqué de presse FNS 13  
Dépêche AFP



**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

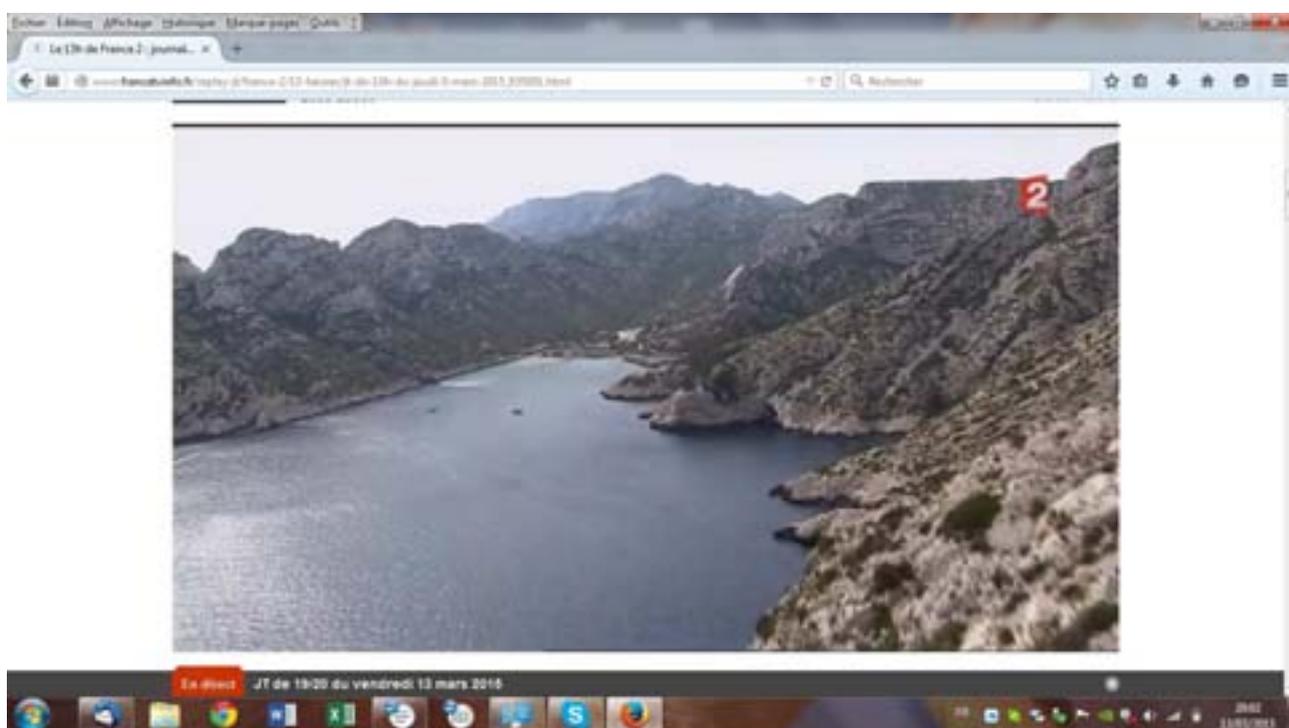
**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

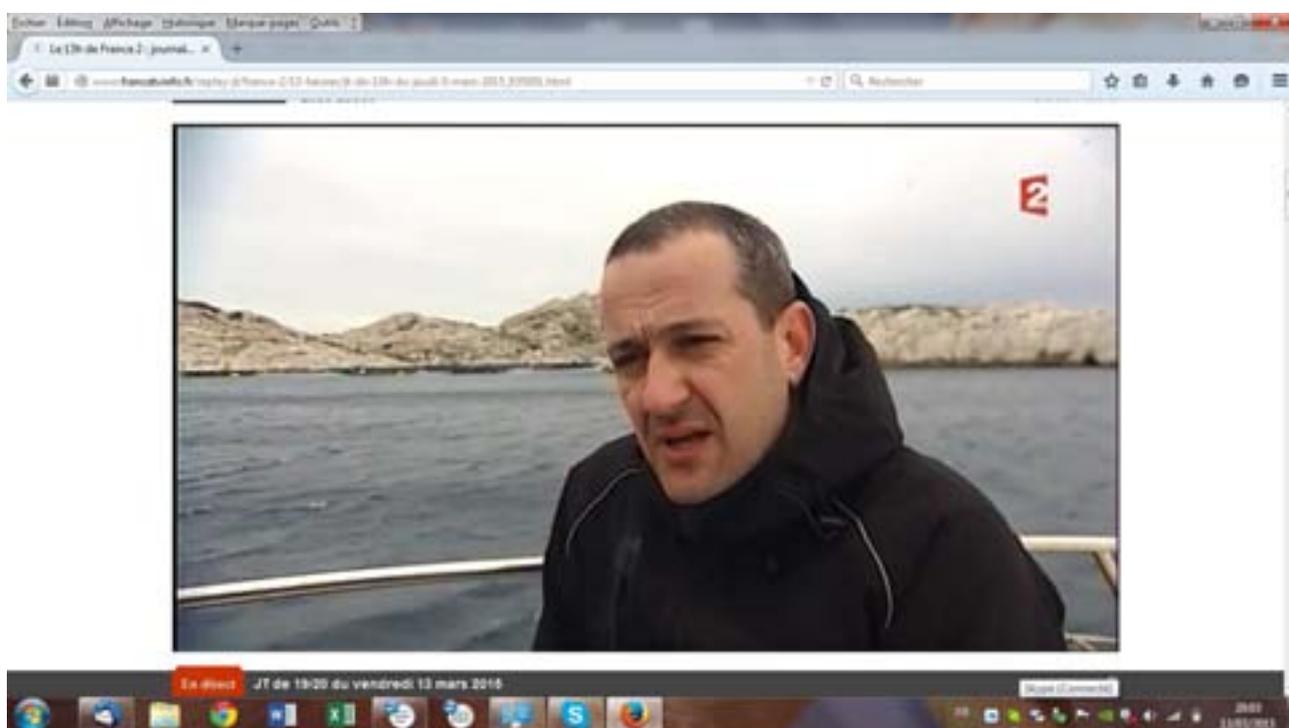
**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

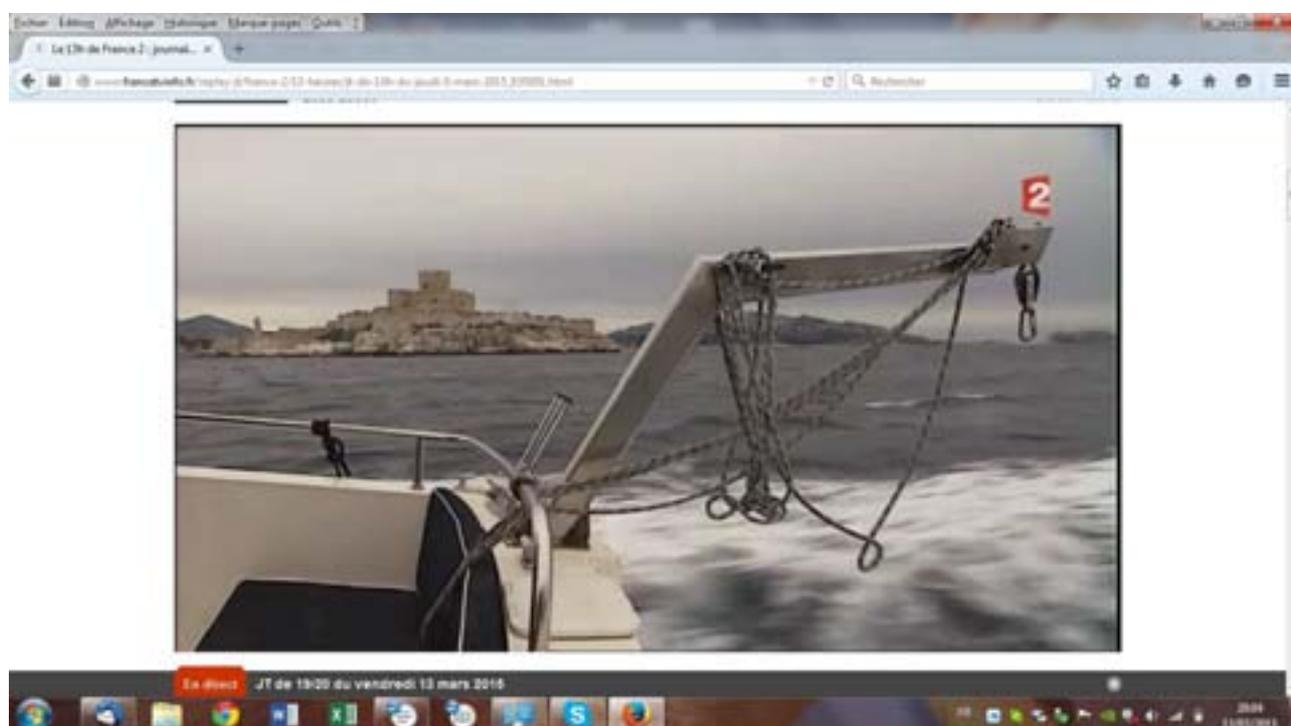
**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

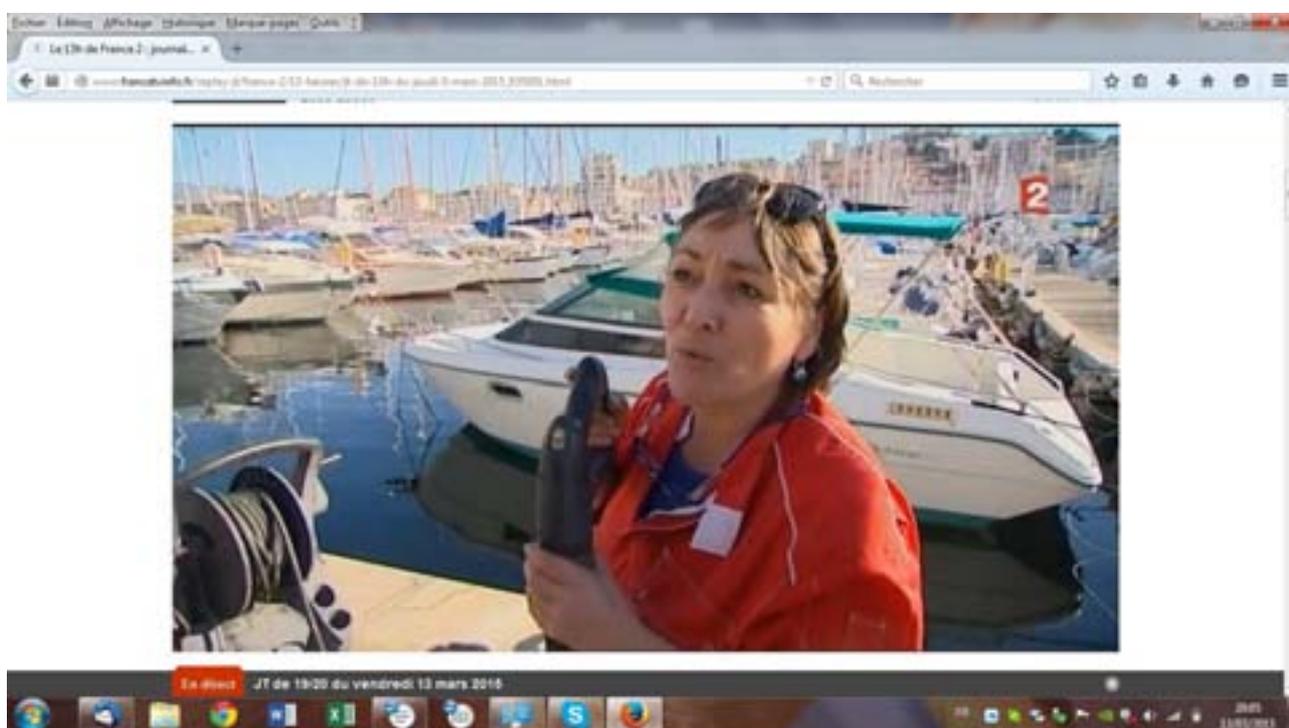
**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





**FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE**

**France 2 - JT 13 heures  
Jeudi 5 mars 2015**





## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

05/03/15

France 2, JT 13h

Reportage :

Ambroise Bouleis, Benoit Jourdan Montage :

S Bernuchon



Présentatrice : **Elise Lucet**

La plaisance est vent debout. Un nouvel impôt a été voté il y a deux jours à l'Assemblée Nationale, il s'agit d'une redevance de mouillage, en clair les bateaux qui vont jeter l'ancre dans une zone marine protégée vont devoir payer une taxe proportionnelle à la grandeur de leur navire, ce sera notamment le cas en Corse. Autour de Marseille, dans les Calanques, on redoute l'extension de la mesure. Sur place, Ambroise Bouleis, Benoît Jourdan.

L'été, c'est le paradis des plaisanciers. Mais en Corse, les habitants en avaient assez de voir ces petites criques protégées, envahies par les gros bateaux. "Vous pouvez pas rester ici..." "D'accord" "On leur dit de sortir parce qu'il faut pas qu'ils restent là. On protège d'abord la Possidonie et les nacres, et avec les ancres, ils arrachent tout."

Alors pour éviter cela, l'Assemblée Nationale a adoptée cette semaine une redevance sur le mouillage, comprenez, faire payer pour jeter l'ancre dans les aires marines protégées de Corse. Un nouvel impôt qui fait des vagues jusque dans le parc des Calanques, à côté de Marseille.

"8 mètres, allez, je mets 20 mètres..." Ici aussi, les plaisanciers craignent que l'État s'attaque à leurs libertés. "Si maintenant en plus on va payer pour devoir s'arrêter et profiter d'un moment, à la base de liberté, et bien ça veut dire que la liberté va devenir payante."

"On nous instaure les parcmètres ! Voilà, les parcmètres flottants ! Et puis on se demande comment la collecte de cette taxe, de ces impôts, car il faut appeler ça un impôt, va être prélevé. Ca va encore coûter une fortune."

Et ce qui révolte pardessus tout les amateurs, c'est le prix. Car la redevance journalière pourrait atteindre 20 euros, par mètre de bateau.

"Une barque de 5 mètres, ça va leur coûter 100 euros, 100 euros pour sortir leur petit fils ou leur petite fille pour aller leur montrer la mer, et l'amour de la mer, et éventuellement après pour que cela, quand y seront grands, respecteront la mer. On leur montrera plus rien, c'est un scandale."

"On nous empêche de s'y mettre pourquoi ? Pour avoir de l'argent ou pour protéger la nature ? Et en même temps je suis pas sûre que ce soit les petits bateaux comme les nôtres qui abiment le plus la nature..."

L'objectif de la redevance, c'est de couvrir les coûts générés par l'activité plaisancière. Mais à ce tarif, si la loi est appliquée, cela pourrait revenir très cher de naviguer en Méditerranée.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

26/02/15

France 3 Marseille, JT 19h

Reportage :

Mélanie Frey



Présentatrice : **Marie-Agnès Péleran**

Bonsoir et bienvenue dans votre édition Marseille. A la une ce soir, la grogne des plaisanciers contre la redevance mouillage. Actuellement discutée à l'Assemblée Nationale et déjà voté par le Sénat cette mesure prévoit de taxer les bateaux au mouillage dans les zones marines protégées, durant l'été.

*Sujet : Mélanie Frey*

Si la loi passe, amis plaisanciers, il vous faudra payer un nouvel impôt pour jeter l'ancre au cœur des Calanques, une taxe proportionnelle à la taille de votre bateau : 20 euros par mètres. Votre bateau mesure 5 mètres, vous payerez 100 euros par sortie : si si !

"C'est pas possible, ça va faire comme sur la route : stationnement interdit, ou alors, il faut aller aux horodateurs et payer. Et c'est pas possible !... Les gens y vont abandonner leur bateau hein ! Ils vont repartir à la campagne..." Marseille abrite 8 000 familles de plaisanciers, et parmi eux, beaucoup de retraités.

[Daniel Federici, Président des Canotiers de Marseille](#) "avec leur petite retraite, ils pourront même pas payer, ça va leur coûter, une barque de 5 mètres, ça va leur coûter 100 euros, 100 euros pour sortir leur petit fils ou leur petite fille pour aller leur montrer la mer, et l'amour de la mer, et éventuellement après pour que cela, quand y seront grands, respecteront la mer. On leur montrera plus rien, c'est un scandale."

"On nous empêche de s'y mettre pourquoi ? Pour avoir de l'argent ou pour protéger la nature ? Et en même temps je suis pas sûre que ce soit les petits bateaux comme les nôtres qui abiment le plus la nature..."

La taxe concernerait l'ensemble des aires marines protégées sur tout le littoral français.

[Michel Lamberti, Président de la Fédération des Sociétés Nautiques des BduR](#) "Sur la côte méditerranéenne, vous avez 40 aires marines protégées. C'est à dire en gros, à Marseille, si on veut demain aller jeter son ancre sans être taxé, il nous reste le devant de la digue du port, et l'entrée du port de Fos, c'est à dire au milieu des pétroliers."

Le projet de taxe sera débattu à l'Assemblée. Certains députés sont prêts à batailler pour s'y opposer.

[Dominique Tian, Député des Bouches du Rhône](#) "Je pense que c'est sur le plan social et sur le plan économique quelque chose d'absolument contestable, ensuite pour les loueurs c'est quelque chose de néfaste aussi, et pour l'industrie nautique, c'est vraiment une catastrophe. Donc on n'a vraiment pas besoin de ça alors que la plaisance est sinistrée en France"

Sans mauvais jeu de mot, la taxe mouillage devrait faire bien des vagues, d'ailleurs sur le Vieux Port, c'est un peu le calme avant la tempête.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Lundi 9 mars 2015**

The screenshot shows the nsub website interface. The main content area features a large video player with a man speaking, overlaid with the text "La taxe de mouillage crée un raz-de-marée chez les plaisanciers". To the right, there are two smaller video thumbnails: "MAYALA SOUMIS GOPEL PREPARE SON RETOUR" and "Japan Expo Sud / In Port, Chantier aux couleurs du Japon". A large red banner at the bottom of the main content area shows a group of people. The left sidebar contains a navigation menu with categories like ACTUALITES, EMISSIONS, AGENDA, ECONOMIE, JEUX, POLITIQUE, SPORT, ENQUÊTES, FRENCH TECH, CITROÛT WEBTV, SUD DE FRANCE, DÉPLACEMENT DE L'AM, and FIERE DE MARSEILLE. The top navigation bar includes the nsub logo, search bars, and social media icons. The bottom of the screenshot shows a Windows taskbar with various application icons and the system clock displaying 20:38 on 09/03/2015.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

LCM - JT 19 heures  
Lundi 9 mars 2015

La taxe de mouillage crée un raz-de-marée chez les plaisanciers

Par Aurélien Affre / publié le 07/03/2015 à 19:08

C'est le temple chez les plaisanciers marseillais. La nouvelle taxe de mouillage issue de la loi NOTRe prévoit d'imposer aux navigateurs qui jettent l'ancre dans une zone protégée, une redevance de 20 euros par mètre et par jour. Une mesure qui inquiète les professionnels de la chaîne nautique mais qui permettrait de mieux protéger le pourtour du parc des Calanques.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Lundi 9 mars 2015**

La taxe de mouillage crée un raz-de-marée chez les plaisanciers

Par Aurélien Affre / publié le 07/03/2015 à 19:08

C'est le tempête chez les plaisanciers marseillais. La nouvelle taxe de mouillage issue de la loi NOTRe prévoit d'imposer aux navigateurs qui jettent l'ancre dans une zone protégée, une redevance de 20 euros par permit et par jour. Une mesure qui inquiète les professionnels de la chaîne nautique mais qui permettrait de mieux protéger le pourtour du parc des Calanques.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Lundi 9 mars 2015**

The screenshot shows a web browser window with the address bar displaying 'www.mediasdusud.fr'. The page content includes a navigation menu on the left with the 'M54' logo, a main article titled 'La taxe de mouillage crée un raz-de-marée chez les plaisanciers', and a sub-headline 'Des plaisanciers effrayés / publié le 09/03/2015 à 14h00'. The article features a photograph of a harbor with several boats moored near a stone pier. Below the photo, the text reads: 'C'est la tempête chez les plaisanciers marseillais. La nouvelle taxe de mouillage issue de la loi NOTRe prévoit d'imposer aux navigateurs qui jettent l'ancre dans une zone protégée, une redevance de 20 euros par mètre et par jour. Une mesure qui inquiète les professionnels de la...'. The browser's taskbar at the bottom shows various application icons and the system clock indicating 20:37 on 09/03/2015.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Lundi 9 mars 2015**

File Edit View Page Layout Window Manager Help

Médias du Sud Médias du Sud

www.mediasdusud.fr

### Taz-de-mal'ee chez les plaisanciers

Par Aurélien Affreger | publié le 08/03/2015 à 10h00

C'est le temple chez les plaisanciers marseillais. La nouvelle taxe de mouillage issue de la loi NOF1e prévoit d'imposer aux navigateurs qui jettent l'ancre dans une zone protégée, une redevance de 20 euros par mètre et par jour. Une mesure qui inquiète les professionnels de la chaîne nautique mais qui permettrait de mieux protéger le pourtour du parc des Calanques.

Commentaires

Ajouter votre commentaire

CEM  
RSEILLE

20/03/2015



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Lundi 9 mars 2015**

La taxe de mouillage crée un raz-de-marée chez les plaisanciers

Par [Suzanne Hérigon](#) / [publié le 03/03/2015 à 19h08](#)

**La taxe de mouillage crée un raz-de-marée chez les plaisanciers**

C'est la tempête chez les plaisanciers marseillais. La nouvelle taxe de mouillage issue de la loi NOTRe prévoit d'imposer aux navigateurs qui jettent l'ancre dans une zone protégée, une redevance de 20 euros par mètre et par jour. Une mesure qui inquiète les professionnels de la chaîne nautique mais qui permettrait de mieux protéger le pourtour du

2015  
09/03/2015



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**09/03/15**  
**LCM, JT 19h**  
Reportage :  
**Alexandre Affergan**



C'est un geste qui coutera bientôt très cher au plaisancier marseillais. Jeter l'ancre dans une zone protégée, comme sur le pourtour du Parc des Calanques sera bientôt taxé. Une décision qui fait grincer des dents les navigateurs.

Thomas Roche, skipper

"Disons que cette taxe est quand même assez, assez hallucinante dans le principe vu les sommes qu'ils demandent, je crois que c'est 20 euros le mètre, et là le bateau il fait 7 mètres, c'est à dire que si demain je veux aller au mouillage, je devrais lâcher 140 euros..."

Cette taxe de mouillage, adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 février dernier, s'inscrit dans le projet de la loi NOTRe, mais pour le représentant de la Fédération des Sociétés Nautiques du département, cette redevance risque de faire couler l'ensemble des professionnels de la chaîne nautique.

[Christian Raffy, Représentant de la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône](#)

*"Vous pensez par exemple aux loueurs de bateaux, qui vont être obligés d'avertir leurs locataires que - pour un mouillage à la journée - ils vont devoir ajouter 100, 120, 140, 160, 200 euros de plus à la location. Donc eux, ils considèrent que la location en Méditerranée, c'est terminé."*

Une telle taxe pourrait mettre en péril l'économie touristique, comme ce fut le cas en Sardaigne, qui a été obligée de revenir en arrière, face à une perte de 50% de sa clientèle.

Mais du côté des écologistes, on prône la protection de ces zones fragiles, trop polluées par présence de l'homme.

[Christine Juste, porte parole Europe Ecologie les Verts](#)

*"Tout le monde aime prendre son bateau, aller sur l'eau, moi la première. Mais c'est vrai que malheureusement nous devons trouver un juste équilibre entre une fréquentation, vraiment hyper fréquentation dans la zone du Parc, qui a des conséquences, on peut le voir, on se promène on voit, malheureusement trop de sachets plastiques, trop d'eaux souillées, donc l'idée ce n'est pas de créer une différence entre ceux qui peuvent se permettre la taxe, et ceux qui ne le peuvent pas, mais trouver un juste équilibre."*

En Méditerranée, près de 90 000 Km<sup>2</sup> sont couverts par des aires marines protégées, déjà financées par les plaisanciers à hauteur de 37 millions d'euros. Alors cette nouvelle taxe, prévue au vote demain, pourrait provoquer un raz de marée à l'Assemblée Nationale.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Mardi 17 mars 2015**

Les Nauticales 2015 à Marseille (2/4) : Discorde autour de la taxe de mouillage.

Par Sébastien Géloup | publié le 17/03/2015 à 17h32

Des manifestants ont profité du salon nautique à Marseille pour protester contre la taxe de mouillage.

Premier salon à flot euro méditerranéen avec 30 mille mètres carrés



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Mardi 17 mars 2015**

Les Nauticales 2015 à Marseille (2/4) : Discorde autour de la taxe de mouillage.

By Sébastien Géloup | publié le 17/03/2015 à 17h30

**City Reporter**  
La suite

Des manifestants ont profité du salon nautique à Marseille pour protester contre la taxe de mouillage.

Premier salon à flot euro méditerranéen avec 30 mille mètres carrés



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Mardi 17 mars 2015**

Les Nauticales 2015 à Marseille (2/4) : Discorde autour de la taxe de mouillage.

De Sébastien Galop | publié le 17/03/2015 à 19h30

Des manufacturiers ont profité du salon nautique à Marseille pour protester contre la taxe de mouillage.

Premier salon à flot euro méditerranéen avec 30 mille mètres carré



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**LCM - JT 19 heures  
Mardi 17 mars 2015**

Marseille (2/4) - Discorde autour de la taxe de mouillage.

Par Sébastien Gauthier | publié le 17/03/2015 à 19h00

**MARSEILLE**

Des mariflicants ont profité du salon nautique à Marseille pour protester contre la taxe de mouillage.

Premier salon à flot euro méditerranéen avec 30 mille mètres carré d'exposition, 200 exposants et 600 bateaux à terre et à flot, les Nauticales c'est du samedi 14 au dimanche 22 mars 2015 de 10h à 19h au Port de Palisance de la Ciotat.



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**17/03/15**  
**LCM, JT 19h**  
Reportage :  
**Sébastien Galaup**



### **City Reporter [www.tvsud.fr](http://www.tvsud.fr)**

"Voilà on est entré dans ce salon Les Nauticales 2015, ici à La Ciotat, et on n'a pas fait beaucoup de mètres, on a fait quelques pas, et on est tombé sur ces gens qui manifestent... sympathiquement, bonjour

### **[Michel Lamberti, Président de la Fédération des Sociétés Nautiques](#)**

"Sympathiquement bien sûr parce qu'on est tous d'accord, de toutes façons, au salon, tout le monde est du même avis que nous, donc on est entre personnes qui pensons exactement la même chose de cette taxe, voilà"

"Alors expliquez nous, parce qu'il y a des gens qui ne sont pas des spécialistes de la plaisance, des spécialistes des bateaux, expliquez nous de quoi il s'agit, de quoi il en retourne ?"

"Alors pour faire simple, cette taxe qui avait été voulue il y a plusieurs années par des députés corses, pour le sud de la Corse, a été retoquée par le Conseil Constitutionnel parce qu'elle ne pouvait pas être appliquée qu'en Corse, dont aujourd'hui on essaye de lui mettre un faux nez et une perruque, on l'habille avec des vêtements discrets pour faire croire que cette taxe qui sera d'application nationale ne sera appliquée qu'en Corse. Alors qu'en fait, une loi, quand elle est d'application nationale, elle peut être appliquée partout. Et les gens aujourd'hui qui nous disent, nous jamais nous ne l'appliquerons, on leur fait confiance aujourd'hui, mais demain ils ne seront plus là"

"Alors on va revenir avant, c'est quand j'arrive dans un port, que je reste dans ce port qu'on applique à mon stationnement une taxe, c'est ça ?"

"Je vais vous expliquer sans caricaturer : j'arrive à Port Cros où il y a des mouillages organisés, donc lorsque j'arrive à Port Cros, je prends une bouée, je suis chanceux puisque j'ai une bouée, je vais payer 30 euros la nuit. Si jamais j'ai pas la chance d'avoir une bouée, je vais sur mon ancre, et là vais payer 7 fois plus cher... C'est aussi ridicule que ça, mais c'est la réalité"

"Et donc, vous désignez ça comme injuste ?..."

"C'est injuste, et même, j'irai plus loin, c'est stupide, c'est une escroquerie, carrément, on n'a pas peur des mots"

"Vous nous disiez qu'on est en train de nous faire croire que ça ne sera appliqué qu'en Corse ?"

"Et oui, parce que l'amendement parle bien d'application pour la France Métropole, mais la taxe ne sera prélevée que par les comités territoriaux, et ils n'existent qu'en Corse et dans les Pyrénées Orientales. Le problème, c'est que demain, il y a de nouvelles aires maritimes qui vont être instaurées sur le littoral, et on pourra très bien demain se retrouver dans cette situation où on dépendra d'une collectivité territoriale, et les élus d'aujourd'hui qui nous disent - on l'appliquera jamais - demain ils ne seront plus là, et la loi, si elle a été votée, pourra être appliquée. Donc on ne veut pas que cette taxe, et que cet article soit voté et adopté".

"Et qu'est-ce qu'on vous dit du côté des responsables, et particulièrement du côté des élus ?"

"Alors étrangement, pour l'instant, je n'ai pas encore trouvé un élu qui est pour, ce qui est bizarre, par ce qu'il manquait quand même 500 députés lors du vote - il n'y a que 75 députés qui ont voté - donc on a les noms, donc c'est vrai que c'est un peu scandaleux, surtout quand on parle aujourd'hui d'aller instaurer une loi pour obliger les Français à aller voter... bon, bref. Mais aujourd'hui, je n'ai toujours pas d'élus qui me disent être pour. Bon les écolos, vaguement, qui nous disent il faut trouver un équilibre, mais moi, l'écologie qui consiste à dire si je peux payer, j'ai le droit de polluer, je ne suis pas sûr que ce soit très écologique."

"Quel est le risque pour l'activité que vous aimez pour la pratique de la plaisance, si cette taxe vient à voir le jour ?"

"Et bien le risque, c'est que c'est des milliers de familles, qui aujourd'hui ont du plaisir à sortir en mer et à aller naviguer, et qui demain passeront à d'autres activités. Mais c'est toute l'industrie nautique, le salon nautique, un jour ou l'autre, n'existera même plus parce que je ne vois pas comment on pourra continuer à vivre et à supporter des choses pareilles. C'est pas pensable."

"Vous êtes prêtes et prêts à aller jusqu'au bout ?"

"Pour l'instant, on est optimiste. On est optimiste, on est calme, on se dit que la raison va l'emporter et que la loi sera pas votée, voilà. Donc on essaye d'être optimistes. On verra après si la loi est votée, mais je pense que... Je vous dis, je n'ai toujours pas encore trouvé un élu qui soit pour, alors bon, je me dis peut-être que la prochaine fois où elle passera à l'Assemblée Nationale, il y aura plus d'élus, et elle va enfin être retoquée."

"Alors vous avez évoqué les élus, ça me permet la transition, on va retourner du côté de Palais du Pharo où était présenté il y a quelques heures cette manifestation, les Nauticales de la Ciotat, et on va justement retrouver l'Adjoint à la Mer de la Mairie de Marseille, qui s'exprime sur cette taxe sur les mouillages"

Cette présentation des Nauticales 2015 a été l'occasion pour certains de soulever - et vous avez répondu - ce problème de taxe de mouillage, et vous avez dit, ici la loi ne sera pas appliquée..."

[Didier Réault, Adjoint à la Mairie de Marseille](#)

"Je n'ai pas dit que la loi ne serait pas appliquée. J'ai dit que nous - au sein du Parc National des Calanques - nous ne prendrons pas l'option d'appliquer cette taxe. En fait c'est une possibilité qui est offerte aux collectivités et au Parc Nationaux - aux établissements publics - d'appliquer cette taxe, et nous, au Parc National, nous pensons que cette taxe est absurde, qu'elle est contre-productive sur, je dirais, le bon esprit des plaisanciers qui se développe de plus en plus, et donc instaurer un paiement pour fréquenter la mer, ce n'est pas notre logique, nous sommes sur de l'information, de la sensibilisation, et disons l'orientation vers de bonnes pratiques, ça passe pas par le paiement d'une taxe qui - à mon avis - serait en plus difficile à récupérer."



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

05/03/15

France Info, France  
Inter, France Bleu  
Provence

Reportage :

Olivier Martocq



Sur les pannes du Vieux Port, un seul sujet de conversation.

"240 euros pour mettre un mouillage, c'est impensable, impensable.." [Daniel Morin, président du Yacht Motor Club](#) "Vous savez, la sardine, à force de l'écailler, y a plus qu'une arrêter, et à quand la taxe sur les baignades, allez-y, ne vous arrêtez plus hein !..."

[Michel Lamberti, président de la Fédération des Sociétés Nautiques](#), 3 800 sociétaires, ne comprend pas, lui non plus.

"Elle est tellement absurde qu'à un moment donné, ça en devient suspect, c'est à dire qu'on se dit, mais pourquoi avoir pensé une loi aussi démesurée."

Même analyse enfin du [président de l'Office de la Mer](#), le pourtant très mesuré, [Paul d'Ortoli](#)

"Les petits bateaux, qu'on va pouvoir rencontrer sur le Vieux Port, les barquettes, les petits bateaux de 6-7 mètres, et bien moi je crois que ça va être autant de plaisanciers qui vont devoir renoncer à leur passion et que, en fait, cet impôt complémentaire, à la sortie, il se traduira par moins d'emploi, moins d'activité économique, moins de TVA finalement collectée par les entreprises, et ça va avoir un effet négatif."

Le texte n'a pas vraiment passionné les députés, 500 étaient absents de l'hémicycle, au moment du vote, la taxe de mouillage, qui concerne quand même 4 millions de plaisanciers, a été adoptée par : 48 voix.

Marseille, Olivier Martocq, France Info

Marseille, Olivier Martocq, France Inter



## FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE

**08/05/15**

**France Bleu Provence**

Reportage :

**Lise Verbeke**

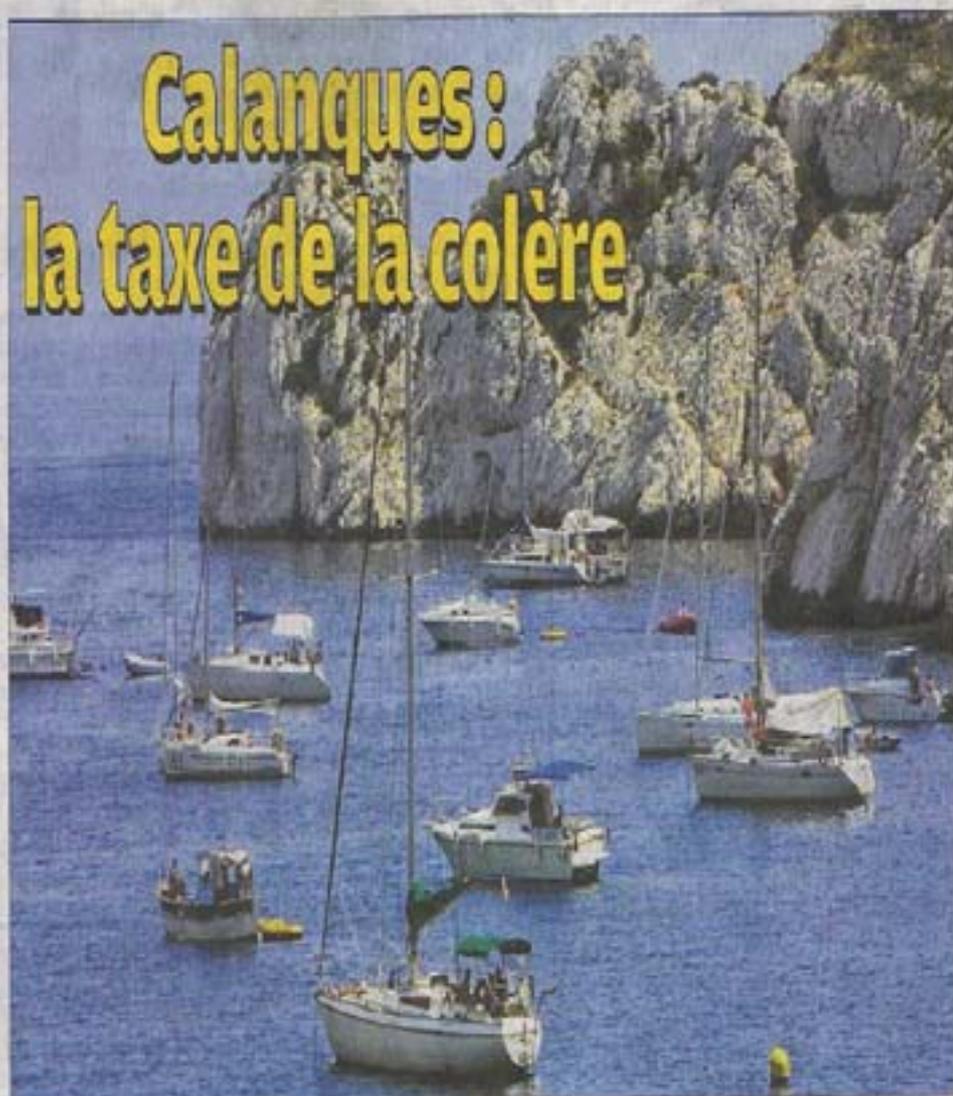


Les plaisanciers marseillais sont toujours persuadés qu'ils vont être taxés, malgré les démentis officiels, ils s'inquiètent encore et toujours de ce projet de taxe de mouillage, pour les bateaux qui jettent l'encre dans les aires marines protégées, les Calanques par exemple, une pétition sur internet et des banderoles déployées hier sur le Vieux Port de Marseille, Lise Verbeke

Car même si le président actuel du Parc Naturel des Calanques l'assure : il ne fera pas payer la taxe, [Christian Raffy](#), lui, n'y croit pas. Il est le [président de l'Association des Plaisanciers de la Pointe-Rouge](#) qui regroupe 4 000 plaisanciers. *"Nous ne comprenons pas pourquoi on serait obligé de payer pour aller dans des aires marines protégées qui, lorsqu'elles ont été créées, ont été créées avec des besoins, avec des budgets, et tous ceux qui vous disent aujourd'hui - Moi je suis président d'une réserve naturelle, je ne la ferai pas payer - demain, ils ne seront plus là, et demain, lorsqu'ils auront besoin d'argent, ils auront un outil à disposition, et bien ils l'utiliseront, et les plaisanciers seront les payeurs."*

Si pour jeter l'ancre dans les Calanques il faut payer 20 euros par mètre de bateau, se sont tous les professionnels du nautisme qui s'inquiètent. [Max Cayol](#) loue 20 bateaux à la Pointe-Rouge *"Des jeunes qui viennent louer un bateau à 350 euros la journée, il vont avoir environ 120 euros d'essence, vous allez rajouter donc 140 euros de taxe, même pas qu'ils se déplacent, les clients n'iront plus dans les Calanques, ne viendront plus à Marseille pour louer de bateaux, ils iront dans d'autres endroits moins protégés."* Pour lui, c'est toute l'économie du tourisme qui est menacée, car chaque année entre 15 et 20 000 plaisanciers visitent les Calanques.

# Calanques : la taxe de la colère



Le Parlement examine un amendement à la loi NOTRE dont le but est de faire payer une redevance à tout bateau qui jetterait l'ancre dans une aire marine protégée. Ce serait le cas dans les Calanques où, à titre d'exemple, un bateau de 5 mètres pourrait payer jusqu'à 100 €/jour. Ce projet suscite une vague de protestations chez les professionnels comme chez les plaisanciers. PHOTO: GUY ARAUD/AGF **P.3**



# Jeter l'ancre pour

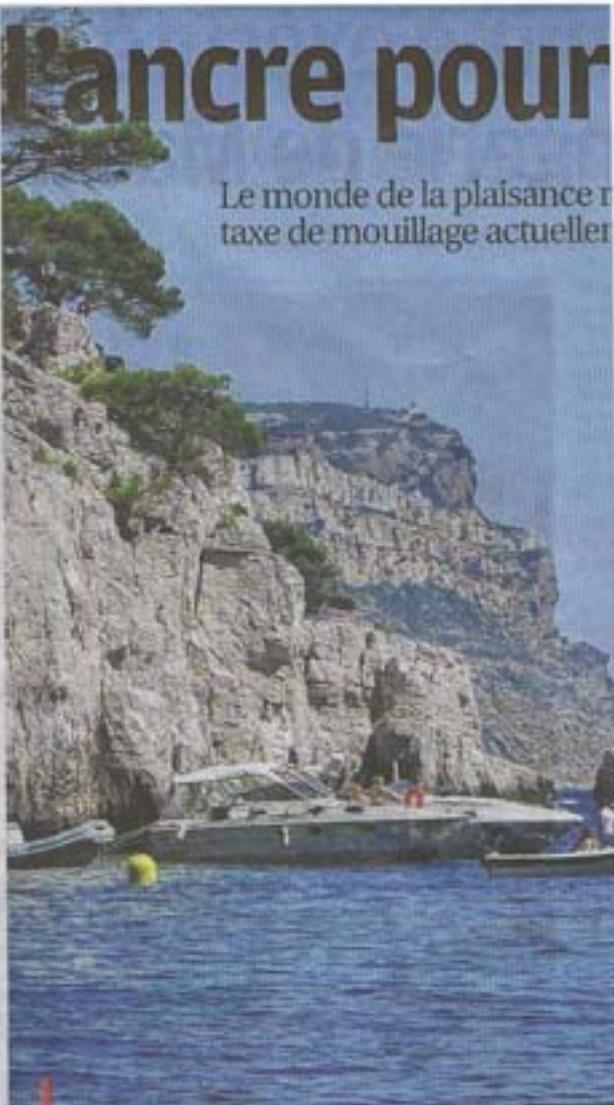
Le monde de la plaisance et la  
taxe de mouillage actuelle

À moins de quinze jours de l'ouverture de l'édition 2015 des Nauticales - le Salon nautique que la Communauté urbaine à La Ciotat -, l'annonce d'un projet de création d'une taxe de mouillage dans les eaux protégées pour les bateaux de plaisance a jeté un froid sur toute une filière déjà durement touchée par la crise. Son montant pourrait en effet atteindre 100€ par jour pour un bateau de 5 m et 240€ pour un voilier de 12 mètres.

Dévoilé le 20 janvier dans un amendement du gouvernement à l'article 18 de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le texte avait été adopté dans un premier temps par le Sénat avant d'être rejeté par la commission des lois. Il vient de revenir en force sous la forme de trois nouveaux amendements déposés par 33 députés, suscitant un tollé non seulement parmi les professionnels de la plaisance mais aussi et surtout chez les plaisanciers, convaincus d'être soumis à un nouvel impôt qui ne veut pas dire son nom.

L'argumentaire développé par les promoteurs de cette taxe est en effet bien rodé. Dans l'exposé sommaire des motifs qui conclut chaque amendement, les auteurs rappellent tout d'abord qu'il s'agit d'une redevance et en aucun cas d'un impôt ou d'une taxe (car elle correspond à un service rendu ; en l'occurrence la gestion des aires marines protégées. Ils estiment d'autre part qu'il convient de limiter la présence dans ces zones sensibles de bateaux portant atteinte à l'environnement marin. Enfin, il leur paraît normal que les plaisanciers bénéficiaires des aires marines protégées contribuent aux dépenses engendrées par la protection de ces mêmes aires.

Afin de calmer les esprits, les partisans de la taxe soulignent également son caractère discrétionnaire, indiquant que son application restera limitée dans le temps (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), que son montant sera calculé en fonction la durée du mouillage et de la longueur du navire, et qu'enfin la somme ne pourra excéder 20€ par mètre de coque et par jour. Ils ajoutent que le produit de cette taxe permettra de mettre en valeur les sites protégés et créer des postes de mouillage adaptés. Ils précisent enfin que cette taxe ne sera pas systématique, qu'elle ne devra être utilisée qu'à la condition d'être permanente au vu des conditions locales, et qu'elle devra cibler des utilisateurs pour les-



Cette petite dizaine de bateaux au mouillage dans le Parc national des Calanques.

quels la dépense reste marginale. En clair, ne seraient visés que les riches propriétaires de super-yachts de plaisance et en aucun cas les petites embarcations de loisir.

Des propos rassurants qui ne semblent pas avoir convaincu les détracteurs de ce texte, à commencer par Dominique Tian (lire ci-contre). Le député UMP a fait savoir qu'il se battra jusqu'au bout pour obtenir son retrait, mobilisant pour cela l'ensemble des parlementaires concernés. Autre mobilisation à venir : celle de la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône dont l'avertissement se veut solennel : "Si le texte de loi est maintenu, nous envisageons des actions communes avec toutes les autres grandes fédérations qui mobiliseront des milliers de plaisanciers sur tout le littoral français pour faire pression sur les rédacteurs des décrets d'application."

Philippe GALLINI

## LE COMMENTAIRE de

### "Une double e

Homme politique mais également plaisancier de longue date et régatier maintes fois titré au plus haut niveau national, Dominique Tian est à la pointe du combat contre la taxe de mouillage qu'il refuse catégoriquement estimant que cette mesure constitue "une belle escroquerie intellectuelle et financière". Pour le premier adjoint au maire de Marseille, cette redevance est "une escroquerie intellectuelle parce qu'on a expliqué pendant des années aux Français et aux plaisanciers qu'on mettait en place des aires marines protégées pour leur permettre de bénéficier d'espaces naturels préservés, et voilà maintenant qu'on veut les empêcher d'y accéder. C'est le même principe que la réintroduction du loup. Maintenant qu'on l'a fait revenir, nous dit qu'on n'a plus le droit d'y toucher. C'est également une escroquerie financière parce qu'on nous dit que cette taxe va permettre de compenser les surcoûts générés par l'activité de plaisance pour les gestionnaires".

## "Une double escroquerie intellectuelle et financière"

Homme politique mais également plaisancier de longue date et régatier maintes fois titré au plus haut niveau national, Dominique Tian est à la pointe du combat contre la taxe de mouillage qu'il refuse catégoriquement, estimant que cette mesure constitue "une double escroquerie intellectuelle et financière".

Pour le premier adjoint au maire de Marseille, cette redevance est "une escroquerie intellectuelle parce qu'on a expliqué pendant des années aux Français et aux plaisanciers qu'on mettrait en place des aires marines protégées pour leur permettre de bénéficier d'espaces naturels préservés, et voilà maintenant qu'on veut les empêcher d'y accéder. C'est le même principe que la réintroduction du loup. Maintenant qu'on l'a fait revenir, on nous dit qu'on n'a plus le droit d'y toucher. À croire que l'on veut des mondes fermés où la présence humaine n'est plus acceptable. C'est également une escroquerie financière parce qu'on nous dit que cette taxe va permettre de compenser les surcoûts générés par l'activité de plaisance pour les gestionnaires



Le député UMP des Bouches-du-Rhône est parti à l'abordage de la taxe de mouillage. / PHOTO PATRICK NOSETTO

d'aires marines protégées, alors que l'État perçoit déjà chaque année près de 37 millions d'euros de droits de francisation lors de l'acquisition d'un bateau de plaisance et qu'il

affecte cette somme au Conservatoire du Littoral".

Soulignant que "si ce texte est adopté, il sera quasiment impossible de jeter l'ancre entre Cannes et Carry-le-Rouet, Dominique Tian estime qu'une telle décision est "très mauvaise en cette période difficile pour l'économie et l'emploi". Le député des Bouches-du-Rhône rappelle l'importance de la filière provençale liée à l'activité de plaisance, mais également ses importantes retombées sur l'industrie touristique. "C'est le cas notamment des clubs de plongée dont les bateaux mouillent plusieurs fois par jour dans des zones marines protégées car c'est là que se trouvent les plus beaux sites". Et de s'interroger de même sur l'impact financier de cette taxe sur les grands événements nautiques qui attirent à Marseille et dans sa région des compétiteurs venus de toute la France voire du monde entier "quand on sait que pour une seule régata, il est nécessaire de mouiller plusieurs bouées en des lieux différents".

P.H.G.

## DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS NAUTIQUES À L'OFFICE DE LA MER Une déferlante de protestations

Groupement de trente clubs représentant près de 3800 familles de plaisanciers, la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13) est montée elle aussi au créneau par la voix de son président Michel Lamberti, lequel dénonce tout à la fois "un nouvel impôt déguisé, un prélèvement démesuré, une atteinte à la liberté de circuler et une taxe très coûteuse à recouvrer".

Michel Lamberti remarque que ce projet vise "un secteur en souffrance face à la crise mais aussi l'un des fers de lance de l'économie hexagonale : les Français étant considérés comme les Japonais de la plaisance". Il souligne d'autre part "qu'une redevance est le paiement d'un service associé. Or il est question ici de payer un usage qui n'avait jamais été facturé et pour lequel aucune contrepartie n'est prévue". Le président de la FSN13 rappelle aussi que "le littoral méditerranéen compte 40 aires marines protégées, ce qui veut dire qu'à Marseille, celui qui voudra jeter l'ancre sans être taxé devra le faire devant la digue du Large ou à l'entrée du golfe Fos, au milieu des pétroliers...". Il estime enfin que "cette taxe porte gravement atteinte à l'une des expressions de nos libertés individuelles garanties par des textes nationaux et européens qui sont le fondement de notre démocratie".

Pour sa part, Paul d'Ortoli, président de l'Office de la Mer Marseille Provence, demande à Dominique Tian de porter haut la voix des milliers de plaisanciers concernés durant les débats à l'Assemblée nationale, rappelant que "la plaisan-



Pour la FSN13, ce texte violerait la liberté de circuler sur le domaine public maritime.

ce phocéenne est une petite et moyenne plaisance dont les propriétaires pour la plupart marseillais ont des revenus modestes". Et de se dire convaincu que "cette nouvelle contrainte budgétaire ne manquera de compromettre l'avenir de ce type de plaisance". Paul d'Ortoli qualifie également cette mesure d'antiéconomique car "elle va contribuer à une désaffection de nos littoraux : les plaisanciers choisissant des sites moins onéreux".

P.H.G.

# Front anti-taxe aux Nauticales

La future redevance de mouillage a fait l'unanimité contre elle, hier, lors de l'inauguration du salon de La Ciotat



Les plaisanciers sont vent debout contre la redevance de mouillage. Ils l'ont fait savoir hier à l'ouverture des Nauticales.

7 PHOTOS: NICOLAS VALLAUR

**L'**usage restera dans les annales. Pour la première fois depuis la création du Salon, des manifestants ont été accueillis à bras ouverts, hier, aux Nautiques. Il est vrai que l'insécurité des plaisanciers concernant le projet de création par le parlement d'une rocade de mouillage pour les bateaux de plaisance réjouit très exactement celles des exposants professionnels et de la communauté urbaine Marseillaise-Provence Métropole, collectivité organisatrice de l'événement. Son président, le député UMP Guy Treister, ne s'est d'ailleurs pas fait prier pour arborer le badge "Non à la taxe de mouillage" que la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13) distribuait aux visiteurs : la plupart d'entre eux acceptaient de le porter de bonne grâce.

"Cette taxe, nous n'en voulons pas", n'a d'ailleurs eu de cesse de répéter Guy Treister à l'ensemble des exposants qu'il a rencontrés lors de sa visite marathon du Salon, puis à nous.

**"Ce qui est vrai aujourd'hui peut changer demain ou après-demain."**

voit à la tribune, lors des discours inauguraux. "Cet amendement à la loi NOTRE est insupportable et je me battrais jusqu'au bout pour qu'il soit retiré. Car même si certains s'engagent à ne pas en faire usage, ce qui est très aujourd'hui peut changer demain ou après-demain. D'autre part, on nous parle de rocade alors qu'il n'y a aucun service rendu en contrepartie aux plaisanciers sinon de leur donner le droit de mettre leur ancre au fond de l'eau. C'est donc bien une taxe ; et des taxes, on en a plus qu'il n'en faut."

**"Nous ne présenterons pas de demande d'application du texte au Parc des Calanques."**

La veille, le président du Parc national des Calanques et adjoint au maire de Marseille en charge de la Mer Didier Bédault avait pris en effet une position qui se voulait extrêmement claire et se termine sur le vif. "Puisque la loi nous donne le choix, nous ne présenterons pas de demande d'application de ce texte au Parc des Calanques". Et de justifier sa position : "Cette taxe est le fruit d'une logique aberrante dans l'esprit d'un parc national qui est là pour protéger la nature et pas pour restreindre la liberté d'accès. D'autant que les plaisanciers ont déjà fait beaucoup d'efforts pour se conformer aux exigences du parc. Une telle taxe serait doublement contre-productive. D'abord parce que l'usage deviendrait un client et pourrait dès lors penser avoir tous les droits du moment qu'il finira payé. Ensuite sur le plan financier car il faudrait constituer des équipes de collecte, créer une règle de recette et mettre en place une différenciation."

Présent hier aux Nautiques et malgré une extinction de voix, le maire de La Ciotat Patrick Bousquet trouvait les ressources nécessaires pour exprimer sa colère. "Il y est à maire de ce gouvernement qui est frappé de taxonomie. Nous avons encore des espaces de liberté, qu'on nous les laisse !"

Quant au député UMP Dominique Tian qui mène la fronde contre cette taxe au parlement, il a tenu hier au Salon les présidents des principaux clubs nautiques, provinciaux, afin d'affiner l'argumentaire qu'il développera à nouveau à l'Assemblée nationale où le texte reviendra en 2<sup>e</sup> lecture après



Les plaisanciers sont venus débattre contre la redvance de mouillage. Ils l'ont fait savoir hier à l'ouverture des Nautiques.

PHOTOS: BECCAS VALLEIRI

avoir été examiné - sans doute à la fin du mois - par le Sénat, Président de l'UNM mais surtout de la puissante FSN13, Michel Lambertini a fait part de sa préoccupation et de celle de ses adhérents.

"Tous nos interlocuteurs s'engagent à ne jamais appliquer cette taxe à Marseille mais si la loi passe, cette possibilité restera offerte aux gestionnaires d'autres marines protégées et nous aurons toujours cette épée de Damoclès au-dessus de la tête."

PHILIPPE GALLINI



La taxe de mouillage serait fixée à 20 euros du mètre. Pour une embarcation de 5 mètres, elle s'élèverait à 100 euros. PHOTO ROBERT IZZO/AGF

**Mer.** Un projet de taxe de mouillage actuellement en débat au Parlement inquiète le milieu de la plaisance.

## Une redevance qui fait des vagues

■ Jeter l'ancre dans le périmètre des aires marines protégées pourrait coûter très cher aux plaisanciers.

Actuellement en débat et soumis au vote de l'assemblée nationale le 10 mars prochain, un nouvel amendement à la nouvelle loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) devrait permettre aux établissements publics littoraux et aux collectivités locales d'instaurer une redevance sur les mouillages effectués par les

navires dans le périmètre des aires marines protégées. Le montant de cette redevance concernant « tout navire mouillant sur ancre, a été établi à 20 euros par mètre de longueur de navire et par jour ».

« Une très mauvaise idée », pour Didier Réault, président du Parc national des calanques, qui s'est clairement déclaré hostile à une telle loi et se dit prêt à refuser de l'appliquer sur son territoire.

Mais c'est du côté des plaisan-

ciers que les réactions sont les plus vives. La Fédération des sociétés nautiques qui représente 3 800 familles de plaisanciers, de La Ciotat à Port Saint-Louis-du-Rhône a adressé une lettre à tous les députés de la région pour exprimer son opposition.

### Pollueur/payeur

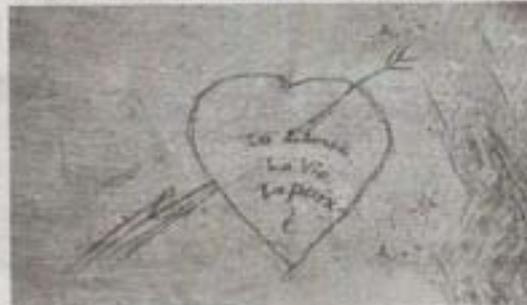
Christian Rassy, secrétaire général de la fédération explique que cette taxe se surajoute à d'autres, comme les frais de francisation représentant pas moins de 37 millions d'euros. Une loi similaire a été depuis abandonnée en Italie. Elle sera remise au goût du jour par le président du conseil exécutif de Corse, le PiG Paul Giacobbi. « Il voulait protéger la Corse de l'immahissement des bateaux italiens », précise Christian Rassy. La loi a refait surface dans l'idée du pollueur-payeur. Une taxation qualifiée d'inégalitaire et portant atteinte à l'accès à la mer pour tous. Une redevance pour laquelle il n'y aura aucun service en retour. A Port Crus, comme à Azimara au Nord Ouest de la Sardaigne des bouées ont été mises en place dans les zones de mouillage. « Il y a un échange, une contrepartie », détaille le porte parole de la fédération.

Au cours de l'enquête publique qui avait prévalu aux destinés du GIP du Parc national des Calanques, l'idée avait été émise de mettre en place des bouées. Le mouillage aurait été gratuit pour les gens du cru. A l'opposé, cette taxe porte atteinte à l'accès à la mer pour tous. Le littoral méditerranéen compte 40 aires marines protégées. Le plaisancier marseillais s'il veut jeter l'ancre devra le faire devant la digue du port ou au large du golfe de Fos.

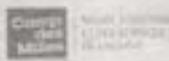
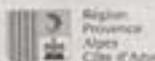
99125

## Mémoire pour demain

GÉNOCIDES, MÉCANISMES DU PIRE ET RÉISTANCES AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE  
comprendre lier pour mieux vivre ensemble demain.



**DÉBATS, FILMS ET RENCONTRES**  
AUTOUR D'UNE EXPOSITION SUR LE CAMP DES MILLES  
DU 3 AU 31 MARS 2015 À LA MAISON DE LA RÉGION



CATHERINE WALGENWITZ



Guy Teissier, le président de MPM, a effectué la traditionnelle visite du salon nautique qui a ouvert ses portes hier matin, l'occasion de dialoguer avec les professionnels du secteur du nautisme. PHOTO S.F.

## Les plaisanciers vent debout contre la taxe de mouillage

« Les plaisanciers très remontés contre le projet de loi de « taxe au mouillage » ont organisé un comité d'accueil à l'entrée du salon nautique hier matin. « Nous devrions payer une redevance pour jeter l'ancre ! », dénonce Michel Lambert, le président de la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône tandis que les élus prennent place derrière le ruban officiel. L'occasion est trop belle : « Nous avons voté contre ! » lance à la cantonade le député Bernard Deflesselles (UMP), avant d'arborer lui aussi un autocollant « non à la taxe aux mouillages ». Votée en premier lecture par la majorité gouvernementale, cette loi devrait instaurer une redevance pour tout navire mouillant dans le périmètre d'une aire maritime protégée, redevance calculée au prorata de la longueur du ba-



« Une taxe pour jeter l'ancre ? hors de question ! », selon Michel Lambert, le président des sociétés nautiques du 13. PHOTO S.F.

teau. (notre édition du 4 mars). Le député Guy Teissier n'a pas non plus manqué de fustiger « cette nouvelle taxe. Il y en a assez ! Il faut arrêter de ruiner la poule aux œufs d'or qu'est le nautisme ! ». Tout en étant rassurant : « Didier Réault, le président du parc des catanques n'appliquera pas cette loi, qui n'impose pas mais "propose" la mise en place de cette redevance », a-t-il rappelé. Elle reste selon lui « une épée de Damoclès ». Le président de MPM n'avait pourtant pas hésité fin décembre à faire voter une augmentation de la redevance portuaire. Une forte augmentation qui « rend l'accès à la plaisance de moins en moins populaire (...) et n'a qu'un rapport lointain avec l'évolution qualitative des services », fustigeait à l'époque le Front de gauche lors du débat.

# VOILE & TOURISME

MAGAZINE  
GRATUIT



P. 40 KITO  
DE PAVANT  
Purement  
méditerranéen

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR n°7 MAI 2015



**ESSAI**  
**CLASS 4**  
GRANDE CLASSE,  
POIDS PLUME

P. 12

**SÉRIES À SUCCÈS**  
Huit voiliers à la loupe



P. 28

**CANNES**  
À l'heure du festival

P. 44



**UNM**  
Le plus vieux  
club de Marseille

P. 36

**ÉQUIPEMENT**  
Les nouveautés des  
accastilleurs

P. 18



**NOUVEAUTÉS**

Coup d'œil sur  
les derniers  
modèles des  
chantiers

P. 10



P. 50

**MARSEILLE**

Pop Art Design,  
Hubert Le Gall au Château Borély

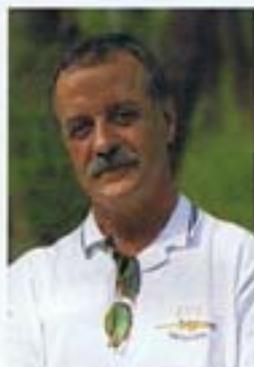


# Michel Lamberti

Pour signer la pétition  
rendez vous sur [www.merlibre.fr](http://www.merlibre.fr)

## « JE PAYE DONC J'AI LE DROIT DE POLLUER ? »

La taxe mouillage, votée par les députés le 3 mars et prévue en deuxième lecture au Sénat en mai, a suscité une levée de bouclier unanime du monde de la plaisance. Michel Lamberti, président de la Fédération des sociétés nautiques des Bouches du Rhône, souhaite porter la parole des plaisanciers et faire état de véritables propositions.



### Pourquoi cette loi a-t-elle autant de détracteurs ?

La première des choses, c'est que l'on met en avant un sujet qui paraît évident à tout le monde : la préservation de la nature. Personne ne peut être contre. Mais le remède que l'on propose, c'est de payer, sans contrepartie. Il est facile de comprendre que ce n'est pas en payant qu'on va résoudre le problème ! Les plaisanciers sont conscients qu'avec l'évolution de la plaisance, il va falloir trouver des solutions. Admettons qu'en mouillant sur son ancre, on détruit la posidonie. Qu'est-ce que la taxe va changer ? On ne va pas en replanter... Je paye donc j'ai le droit de polluer ? C'est absurde... La volonté n'est pas de préserver la nature mais de ramasser de l'argent. Et au niveau du projet de loi, on met tout le monde dans le même sac, sans limite inférieure de longueur de bateau pour l'application ! Ce que l'on oublie de rappeler, c'est qu'il y a déjà le droit annuel de francisation

et de

navigation. Ce sont 37 millions € par an qui sont reversés intégralement au conservatoire du littoral et qui permettent de préserver des kilomètres et des kilomètres de côtes. Mais cette taxe là est bien conçue : les petits plaisanciers ne sont pas impactés car c'est uniquement pour les bateaux de plus de 7 mètres.

### Mais cette loi ne concerne-t-elle pas que la Corse et Banuyls ?

C'est une façon perverse de présenter les choses. Comment peut-on justifier un texte de portée nationale, — ce sont les mots de Marilyne Lebranchu — si cela ne doit s'appliquer qu'à un seul endroit ? Une fois la loi votée, cela va être gravé dans le marbre, et l'on sait bien qu'elle pourra donc être appliquée partout. On ne peut pas croire qu'un élu se passera indéfiniment de cette ressource.

### Quelles solutions préconisez-vous ?

Je pense que les plaisanciers sont les premiers amoureux et défenseurs de la mer qu'ils respectent. Ils sont souvent les premiers à prendre conscience des problèmes, à montrer l'exemple et à faire évoluer les mentalités, et n'ont pas attendu les politiques pour faire avancer les choses : il n'est pas aujourd'hui un club qui n'organise sa journée de nettoyage des fonds ! Nous pensons que nous avons un rôle à jouer qui est celui d'aider à mener une réflexion sur le sujet.

### Avez-vous des exemples précis ?

Il y en a évidemment beaucoup, mais pour les zones marines protégées, je pense qu'il faudrait avant tout développer les mouillages sur corps-morts, avec possibilité de réservation. Il faut aussi développer les "poubelles

flottantes" comme cela existe en rade d'Agay et mettre enfin en service les fameuses stations de pompage qui sont l'indispensable corollaire des cuves à eaux usées dont les nouveaux bateaux sont maintenant équipés. On va avoir à payer, certes, mais on va payer pour quelque chose de concret. Nous sommes conscients que l'époque où l'on arrivait en fin de journée dans des calanques où il y avait trois bateaux est révolue. À partir de ce constat, il faut faire les choses intelligemment et les organiser. Je prends l'exemple du Cap d'Agde : il y a des zones de mouillages organisées à partir desquelles est faite la pédagogie. Ma logique est dans cet esprit. Après, il y a une limite, bien entendu, le but n'étant pas de mettre des bouées partout. Et il y aura toujours des zones où l'on pourra autoriser le mouillage forain libre. Je ne vois pas où est l'inconvénient d'aller jeter l'ancre dans une zone de sable.

### Quels sont vos moyens pour vous faire entendre ?

C'est là que la Fédération peut jouer son rôle à plein. Nous avons écrit à tous les députés et à tous les sénateurs et nous avons également mis en place une communication media qui a porté ses fruits. Notre démarche, c'est d'aller expliquer la réalité. Je peux comprendre qu'un parlementaire ne connaît pas forcément tous les détails. Quand on lit le script du débat de l'assemblée nationale, cela prête vraiment à sourire. Madame la ministre Marilyne Lebranchu parle de gros navires avec trois ancres qui arrachent les herbiers. En avez-vous vu beaucoup des bateaux qui mouillent sur trois ancres ? Je peux l'excuser, mais une fois qu'on a expliqué les choses, il faut que nos arguments soient pris en compte.

### Vous avez bon espoir ?

Toutes les fédérations sont contre cette loi. La pétition pour une "mer libre" a dépassé les 20 000 signatures. Je suis d'un naturel optimiste et j'ai tendance à croire que cette loi ne pourra pas passer. Ce serait aller contre le monde de la plaisance et torpiller un secteur de notre activité industrielle. Les Sardes, qui ont expérimenté cette taxe entre 2006 et 2008, l'ont abandonnée suite aux retombées économiques négatives et à la baisse de fréquentation de 50 % de leurs côtes. ☹



Si le projet de loi est voté, les plaisanciers devront payer pour mouiller dans les aires marines protégées. **ARNAUD P.**



## Avis de grand frais sur les plaisanciers

### Mer

**A bord de son bateau dans le Vieux-Port, Régis a la mine des mauvais jours.** « Si je dois payer 100 euros pour jeter l'ancre, je préfère encore rester au port », peste ce plaisancier. Des propos qui traduisent la contestation qui gronde dans le milieu des plaisanciers. La cause : le projet de redevance de mouillage, en débat à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Cette redevance vise à financer la gestion des aires marines. Là où les

bateaux mouilleront dans ces zones protégées que l'on trouve tout le long du littoral, ils devront payer 20 euros par mètre de coque et par jour. Faite le calcul : avec un bateau de 5 mètres, le plaisancier devra payer 100 euros.

### L'économie du littoral en danger ?

« C'est absurde », s'emporte Michel Lamberti, le président de la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône. Et de rappeler que les propriétaires de bateau paient déjà un droit de

navigation qui rapporte 37 millions d'euros chaque année aux différents conservatoires du littoral. La nouvelle redevance, votée au Sénat puis renvoyée à l'Assemblée, revient aujourd'hui sous la forme de trois amendements portés par une trentaine de députés.

Dans les faits, elle a peu de chances de passer mais elle inquiète le monde de la plaisance. « Nous sommes pointés du doigt. Ce n'est pas la première fois que la menace guette. Nous ne nous laisserons pas faire », prévient Michel Lamberti. Un projet d'autant plus « stupide », se lon lui, qu'il risque de porter un coup à l'économie du littoral. « Chaque été, des milliers de plaisanciers italiens viennent jeter l'ancre sur la Côte d'Azur. S'ils doivent payer, ils vont ailleurs », souligne-t-il.

Mais Michel Lamberti pense avant tout aux Marseillais. « Ce ne sont pas des millionnaires. Il faut arrêter de croire que tous les plaisanciers naviguent avec des yachts », glisse-t-il, promettant une ouverture « agitée » du salon des Nauticales à La Ciotat dans 15 jours. ■ **ERIC NICQUET**

### Météo

MARSDIEUX	Toulon	AVIGNON
8° 12°	9° 16°	7° 12°

### SOLÉIL

Lever : 7 h 26  
Coucher : 18 h 38

### LUNE

Lever : 10 h 30  
Coucher : 6 h 37

### AGENDA

**Casting »** Pour le tournage du film de Mathieu Hunkel *Le Vaincu*, Ondra formation recherche 15 garçons et 10 filles âgés de 6 à 14 ans pour incarner les rôles d'enfants d'une cité marseillaise. Le tournage est prévu sur une journée. En mail : casting@ondra.fr. Vous devez adresser votre candidature à [buschecasting@gmail.com](mailto:buschecasting@gmail.com) et préciser « Marseille » dans l'objet de l'e-mail.

**Sport »** Les inscriptions pour la course au Marseille-Gaïth 2015 sont prévues le mardi 12 mars. Elles auront lieu à 10 heures, pour les inscriptions en groupe et à 12 heures, pour les inscriptions en individuel.

### VOS CONTACTS

**Médecine :** Dr. Miguel  
[www.miguelm.com](http://www.miguelm.com)  
**Pat Béral :** [www.patberal.com](http://www.patberal.com)

Recevez votre édition  
Provence de metronews  
chaque matin avec l'appli gratuite  
**metronews le journal**

Désormais  
disponible  
sur Android

Téléchargez vite votre appli  
et abonnez-vous  
gratuitement !

APPLI ANDROID SUR

Mon journal metronews  
c'est où je veux, quand je veux !



En haut : Éditer | Affichage | Historique | Marque page | Détails

Les Neuticles disent non à...

France | région Provence-Alpes-Côte d'Azur | 13 | les neuticles disent non à la redensification-moulage-ETRETT 2014

29 les derniers titres

Provence-Alpes | Région grecque | Toutes les Régions

art  
L'art contemporain fait salon à Marseille

environnement  
Les Neuticles disent non à la redensification-moulage

Élections départementales  
"La Vie est Libre", spéciale "Bouches-du-Rhône" : les petites phrases

faits divers  
Marseille : un homme blessé par balles au marché aux peaux

Dans faits : C'est d'un OLM à La Four-les-Oliviers | Politique autour du Comité de La Seine | Département de l'Yonne et l'Artois | Élections départementales

"Non à tout sur les moulages" - voici la phrase que l'on pouvait lire ce samedi sur les badges proposés à l'entrée des Neuticles par la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône, à l'initiative de cette opération de sensibilisation envers les visiteurs du salon



© Frédéric Renaud - La président de MPM, Guy Tessier, se penche sur l'exposition à côté de son fils, le bateau mouillant dans les eaux profondes.

Samedi, le président de MPM, Guy Tessier, a profité de la visite inaugurale du salon pour exprimer son opposition en tant que parlementaire au toute redensification : une redensification sur le moulage des bateaux, affirmant dans tous les cas que la métropole ne l'appliquera pas comme le texte le permet. Même position du chef de Didier Rioult, le président du conseil d'administration du Parc national des Calanques qui indiquait qu'il n'entendait pas non plus appliquer cette redensification.

2014 12/05/2014

The screenshot shows a web browser displaying a news article. The article title is "Les plaisanciers priés de payer pour jeter l'ancre". Below the title, there is a sub-headline: "ECONOME – Examinée à l'assemblée dans le cadre du projet de loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, la redevance de mouillage inquiète les plaisanciers marseillais." The main image shows several boats docked in a harbor. A small caption below the image reads: "Si le projet de loi est voté, les plaisanciers devront payer pour mouler dans les zones marines protégées." To the right of the article is a vertical advertisement for "picard" with the text "Ciao Italia" and "DU 9 AU 22 MARS DES PRODUITS ITALIENS EN EXCLUSIVITE". The browser's address bar shows the URL: "www.metronews.fr/marseille/les-plaisanciers-pries-de-payer-pour-jeter-l-ancre/mocc!Nv890eauP6Ow/". The Windows taskbar is visible at the bottom of the screenshot.

Editor | Rédiger | Publier | Historique | Partager page | Quête |

Les plaisanciers près de pa...

www.marseille.fr/marseille/les-plaisanciers-pres-de-gagner-pour-avoir-le-droit-de-naviger-sur-le-Rhône-et-le-Pyrénées

Facebook | Twitter | YouTube | RSS |

À bord de son bateau dans le Vieux Port, Régis a la mine des mauvais jours. "Si je dois payer 100 euros pour jeter l'ancre, je préfère encore rester au port", peste avec son accent marseillais ce plaisancier. Des propos qui traduisent bien la contestation qui gronde dans le milieu marin en ce moment. En cause : le projet de redevance de mouillage actuellement en débat à l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République.

Concrètement, cette redevance vise à financer la gestion des aires maritimes. Là où les bateaux houlent dans les zones protégées présentes tout le long du littoral, ils doivent payer 20 euros par mètre de coque et par jour. Fais le calcul. Avec un bateau de 5 mètres, le plaisancier devra payer 100 euros. "C'est absurde", s'empare Michel Lambert, président de la Fédération des sociétés nautiques dans les Bouches-du-Rhône. Et ce dernier de rappeler que les propriétaires de bateau payent déjà un droit de navigation rapportant 37 millions d'euros chaque année aux différents conservateurs du littoral.

Cette mesure votée au Sénat puis renvoyée à l'Assemblée revient aujourd'hui sous la forme de trois amendements portés par une trentaine de députés. Dans les faits, la redevance a peu de chance de passer mais elle inquiète le monde de la plaisance. "Nous sommes pointés du doigt. Ce n'est pas la première fois que la menace guette. Nous ne nous laisserons pas faire", prévient Michel Lambert.

NOUS VOUS RECOMMANDONS

Un homme blessé par balle à Marseille sur fond de trafic de cigarettes

Départementales : "Dans le sud-est, le FN pense avoir des chances de gagner"

RECEVOIR

Vous venez de recevoir un article proposé par nos recommandations

Le Plus Tendance du Bouches-Marseille

Tweets

MetroMarseille (@MetroMarseille) Dans le sud-est, le FN pense avoir des chances de gagner le vote du FN (Départementales) marseille.fr/départementales... 46 13

MetroMarseille (@MetroMarseille) Vidéo : des ultras gagnent un plein lot (jeu (Départementales) marseille.fr/marseille/ultra... 16

MetroMarseille (@MetroMarseille) Les élections départementales dans les Bouches-M... 16

Twitter à @MetroMarseille

LES + LIÉS

www.TONSCOM

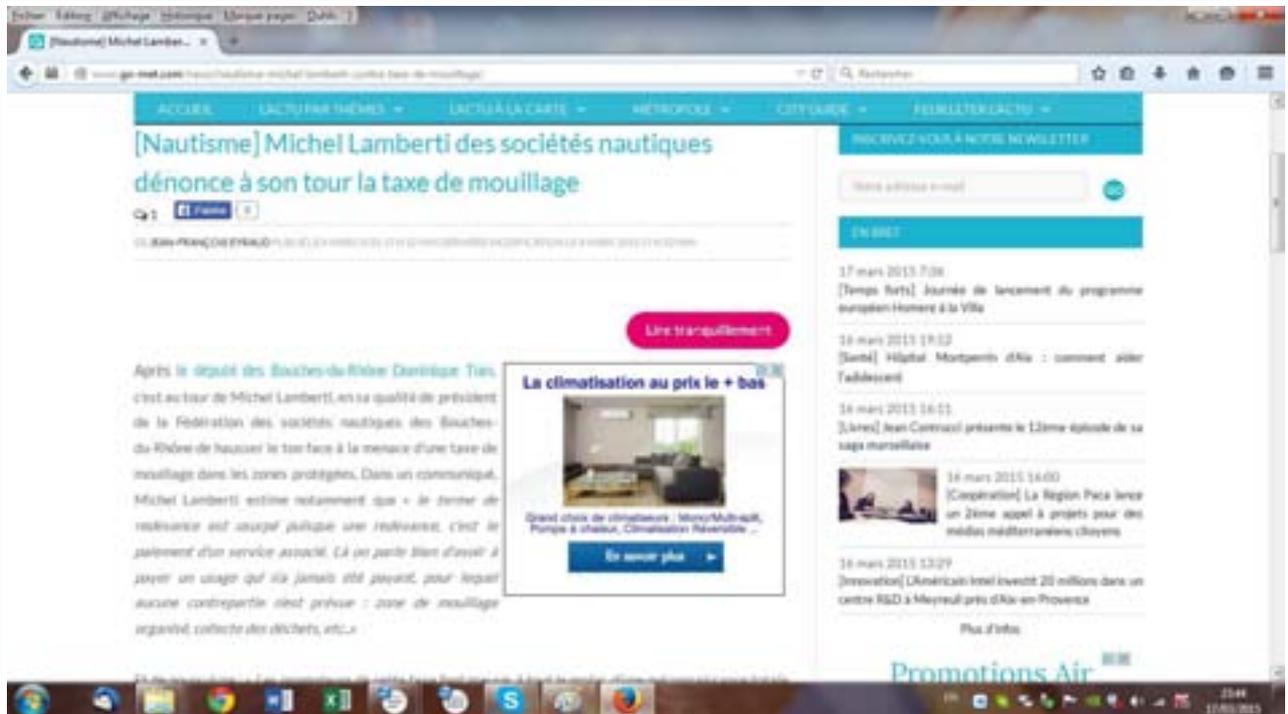
Windows taskbar with icons for Internet Explorer, Firefox, Chrome, Word, Excel, and other applications. System tray shows date and time: 13/08 17h05/2015.





<http://www.actunautique.com/2015/03/taxe-sur-les-mouillages-la-federation-des-societes-nautiques-des-bouches-du-rhone-monte-au-creneau.html#>





[Accueil](#)
[L'ACTUALITÉ](#)
[L'ACTUEL À LA CARTE](#)
[MÉTROPOLIS](#)
[CITY LOURD](#)
[FLEUR LETTER CACTUS](#)

Et de poursuivre : « Les promoteurs de cette taxe l'ont prouvé, à tout le moins, d'une méconnaissance totale des plaisanciers français, et ce n'est d'un regard oblique de la petite plaisance. » Pour M. Lambert, l'exemple de la navigation et du mouillage dans la zone de Marseille est très parlant : « Sur la côte méditerranéenne, vous avez 40 sites maritimes protégés. C'est à dire en gros, à Marseille, si on veut aller aller jeter son ancre sans être taxé, il nous reste le devant de la Digue du Parc, et l'entrée du port de Fos, au milieu des pétroliers. Les propriétaires de bateaux, et notamment des plus petites unités dont les propriétaires sont souvent des personnes de conditions modestes, peuvent simplement à bénéficier de leurs droits de citoyens français et européens, en particulier celui de circuler librement et d'aller et venir sur le domaine public, notamment maritime. »

PARTAGEZ
 [Twitter](#)
[Facebook](#)
[LinkedIn](#)
[Email](#)

**Auteur**  

**JEAN-FRANÇOIS EYRAUD**

**A lire aussi sur GeoMet**

**Promotions Air France**  
 N'attendez plus pour réserver ! Profitez vite des meilleures offres

[>](#)

**A VOUS AUSSI ?**  
 Votes pour la métropolitaine du mois de février 2015

- Jean-Luc Chevillon (42% des votes)
- Yves Bertrand (12% des votes)
- Gérard Gascou (28% des votes)
- Jean-François Coughe (18% des votes)

**IN TWITTER**



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Lundi 2 mars 2015**

### **MOBILISATION CONTRE LA TAXE DE MOUILLAGE : MICHEL LAMBERTI, LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS NAUTIQUES DES BDR HAUSSE LE TON**

**La taxe de mouillage n'a pas fini de faire des vagues : alors que le texte de la loi NOTRe\* - qui contient entre autre la fameuse disposition - est à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale en deuxième lecture à partir du mardi 3 mars\*\*, Michel Lamberti, en sa qualité de Président de la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône\*\*\*, monte au créneau. "On a bien sûr entendu la position de tous les professionnels de la plaisance - secteur en souffrance face à la crise, mais qui, ne l'oublions pas, est un des fers-de-lance de l'économie hexagonale puisque les Français sont considérés comme les "Japonais de la plaisance" - mais il me semble que la voix des plaisanciers n'a pas eu la place et le poids qu'elle mérite dans le débat. La Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône s'élève avec la plus grande fermeté contre ce projet de loi - sous couvert d'argument écologique - sans que la moindre concertation n'ait été instaurée. " et prévient "Si ce texte de loi devait être maintenu, loin de lâcher-prise, la Fédération envisage des actions qui mobiliseront des milliers de plaisanciers sur tout le littoral français pour faire pression sur les décrets d'application"**

#### **UN NOUVEL IMPOT DEGUISE**

Qu'on l'appelle comme on veut, Michel Lamberti souligne qu'il s'agit bel et bien d'un nouvel impôt, contrairement aux engagements récents du Président de la République. "Le terme de redevance est usurpé puisque une redevance, c'est le paiement d'un service associé. Là on parle bien d'avoir à payer un usage qui n'a jamais été payant, pour lequel aucune contrepartie n'est prévue : zone de mouillage organisé, collecte des déchets, etc..."

#### **UN PRELEVEMENT DEMESURE**

Si elle voyait le jour, cette taxe serait vecteur d'une injustice sociale d'une rare intensité. Avec un tarif fixé à 20 euros du mètre, l'exemple de l'embarcation de 5 mètres est très révélateur. Cette très petite unité, qu'elle soit semi-rigide, barquette, petit bateau à moteur ou bien voilier, va se retrouver à payer une taxe de 100 euros à chaque fois qu'elle va en être redevable. Une somme exorbitante dans le budget des propriétaires de ces petits bateaux, qui sont souvent ceux qui naviguent le plus dans les zones côtières de proximité et sont donc les premières cibles de la taxe de mouillage. "Les promoteurs de cette taxe font preuve, à tout le moins, d'une méconnaissance totale des plaisanciers français, si ce n'est d'un mépris absolu de la petite plaisance.

## UNE ATTEINTE A LA LIBERTE DE CIRCULER

Appliqué à l'ensemble des "aires marines protégées", l'exemple de la navigation et du mouillage dans la zone de Marseille est très parlant : *"Sur la côte méditerranéenne, vous avez 40 aires marines protégées. C'est à dire en gros, à Marseille, si on veut demain aller jeter son ancre sans être taxé, il nous reste le devant de la Digue du Port, et l'entrée du port de Fos, au milieu des pétroliers. Les propriétaires de bateaux, et notamment des plus petites unités dont les propriétaires sont souvent des personnes de condition modeste, aspirent simplement à bénéficier de leurs droits de citoyens français et européens, en particulier celui de circuler librement et d'aller et venir sur le domaine public, notamment maritime."*

## UNE TAXE TRES COUTEUSE A RECOUVRER

Non, cette nouvelle taxe portée par certains élus - et qui a été votée par le Sénat - n'est pas "la poule aux œufs d'or". Pour mémoire, les élus sardes, qui l'avaient instauré en 2006, l'ont supprimé en 2009 en raison d'une baisse de moitié de la fréquentation de leurs côtes. Les côtes françaises connaîtraient la même désaffectation, entraînant les mêmes conséquences désastreuses pour les professionnels de ces régions. Le manque à gagner fiscal pour les collectivités publiques serait bien supérieur au produit espéré de la nouvelle taxe, dont le recouvrement serait en outre couteux et complexe.

**Pour mémoire, les taxes annuelles versées depuis 2006 par les plaisanciers au titre des droits de francisation ou de navigation, et qui s'élèvent à 37 millions d'euros, représentent la principale ressource financière du Conservatoire du littoral. Ce système de prélèvement existant a donc déjà une vocation écologique servant à financer un établissement dont c'est la mission.**

## EN CONCLUSION

*"Cette taxe porterait gravement atteinte à l'accès à la mer pour tous qui est une des expressions de nos libertés individuelles garanties par les textes nationaux et européens qui font le fondement de notre démocratie."*

\*article 18A du projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

[http://www.assembleenationale.fr/14/dossiers/delimitation\\_regions\\_organisation\\_territoriale.asp](http://www.assembleenationale.fr/14/dossiers/delimitation_regions_organisation_territoriale.asp)

\*\*Le calendrier à l'Assemblée Nationale

*1ère séance du mardi 3 mars 2015*

*2e séance du mardi 3 mars 2015*

*1ère séance du mercredi 4 mars 2015*

*2e séance du mercredi 4 mars 2015*

*1ère séance du jeudi 5 mars 2015*

*2e séance du jeudi 5 mars 2015*

*3e séance du jeudi 5 mars 2015*

\*\*\* 30 clubs, 3 800 familles de plaisanciers

**Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône**

**Relations Presse :**

Maguelonne Turcat

06 09 95 58 91

[magturcat@gmail.com](mailto:magturcat@gmail.com)

**possibilité d'interview du président de la Fédération**

**AGENCE FRANCE PRESSE**  
**AFP**

Assemblée: une redevance sur les navires mouillant en zones protégées finalement votée

PARIS, 3 mars 2015 (AFP) - Les députés ont finalement décidé mardi d'autoriser les collectivités territoriales à instaurer une redevance sur les navires de plaisance mouillant dans une aire marine protégée, et qui, selon le gouvernement, ne concernera que la Corse.

La commission des Lois de l'Assemblée avait supprimé cette disposition introduite dans le projet de loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) par les sénateurs sur proposition de la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu.

Mais elle a été rétablie [mardi soir](#) en séance, par 48 voix contre 27, à la faveur d'un amendement du député radical de gauche Paul Giacobbi, président du conseil exécutif de l'Assemblée de Corse.

La redevance, réclamée par cette Assemblée, toutes tendances confondues, est destinée, a-t-il expliqué, à répondre à "la prolifération de très gros navires, taxés en Sardaigne, qui viennent dans nos eaux", avec des dommages sur un environnement fragile.

Elle ne concerne, a-t-il assuré, à l'instar de la ministre, que la Corse, seule collectivité territoriale (avec le département des Pyrénées orientales) gestionnaire d'une aire marine protégée. Les autres zones de ce type sont en effet gérées par une Agence nationale.

L'argument n'a pas convaincu les opposants à cette redevance - des députés UMP, en particulier bretons, et certains socialistes, tel Christophe Caresche-qui craignent qu'elle puisse être étendue à d'autres régions. "Chaque fois qu'on a une activité qui essaye de s'en sortir comme la plaisance, nous avons une propension à créer de nouveaux impôts", s'est écrié Gilles Lurton (UMP).

L'Assemblée a adopté, sur proposition de Paul Giacobbi et avec l'accord de la ministre, des sous-amendements destinés à apaiser ces craintes. Il a ainsi été précisé que la redevance ne serait perçue que par la collectivité territoriale ou son établissement public, pour éviter qu'un établissement public ne relevant pas de la collectivité puisse en bénéficier.

Le député UMP de la Marne Benoist Apparu - "l'absence de frontières maritimes à mon département me permet d'aborder le débat sans passion", a-t-il dit- a suggéré que cette précision soit plus explicite lors de la seconde lecture du texte (devant le Sénat puis de nouveau l'Assemblée). Sa proposition a été approuvée par Paul Giacobbi.

Un autre sous-amendement prévoit que le montant de la redevance sera fixé par décret. Le texte prévoyait initialement qu'elle puisse aller jusqu'à 20 euros par mètre de navire et par jour.

vdr/jpr